

Projet de procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 10 octobre 2017

18h30 à Clérieux

Etaient présent(e)s : Mesdames JAUBERT (4 voix), JUNG (4 voix), LAMBERT (6 voix), ROSSI (3 voix), et Messieurs ANGELI (7 voix), BANDE (4 voix), BONNET (7 voix), BRARD (4 voix), BRET (3 voix), CARDI (4 voix), CHANTEPY (3 voix), CHOVIN (4 voix - arrivée à 18h53), DARD (6 voix), DUBAY (3 voix), LUNEL (4 voix), GAUTHIER (4 voix), LABADENS (4 voix), LARUE (4 voix), PRADELLE (6 voix), REVOL (2 voix), SIEGEL (2 voix), SOULIGNAC (4 voix), VALETTE (6 voix), VASSY (4 voix -départ à 18h54).

Etaient excusé(s) : Mesdames BERTRAND (3 voix), CHOVIN (2 voix), GENTIAL (4 voix – pouvoir à M. GAUTHIER), MOURIER (4 voix – pouvoir à M. BRARD), GIRARD (4 voix), ROGER DALBERT BANCEL (6 voix), THORAVAL (4 voix – pouvoir à M. LABADENS) et Messieurs AVOUAC (3 voix), BIGNON (4 voix), BRUNET (6 voix), CHAUMONT (4 voix), CHAUVIN (6 voix), PERTUSA (4 voix), PONTON (3 voix), PRELON (4 voix - procuration à M. LARUE) , ROLLAND (4 voix), ROUYEYROL (4 voix), VALLON (4 voix -procuration à M. SOULIGNAC).

Etaient absents : Mme BICHON LAROQUE (4 voix), MM. BARD (4 voix), DELOCHE (2 voix).

Nombre de membres en exercice : 45, représentant 185 voix.

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 23 représentant 98 voix ;

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 5 représentant 20 voix.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 20 juin 2017
2. Proposition de modification des statuts du syndicat mixte
3. Accompagnement à la mise en œuvre du SCoT – Présentation de la note sur la compatibilité des documents d'urbanisme
4. Contrat vert et bleu - Point d'avancement et actualités : lancement de Rovalterra Observatoire de la santé des sols du Grand Rovaltain

Questions diverses

Fabrice LARUE, Maire de la commune de Clérieux accueille les participants.

Jean-Pierre CARDI est désigné secrétaire de séance.

Lionel BRARD donne lecture de la liste des délégués excusés dont certains représentés par des pouvoirs.

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h41.

Lionel BRARD précise que l'absence "répétée" de certains délégués complique la tenue de certains comités syndicaux (quorum). Aussi, il recommande aux délégués qui ne sont pas en capacité d'assister pour le moins à un comité sur deux de demander à l'EPCI qu'ils représentent de les remplacer par des collègues plus disponibles.

Gérard LUNEL rappelle que la question se pose depuis plusieurs mois.

Lionel BRARD répond que les instances des EPCI ont été sollicitées afin de vérifier la disponibilité de leurs délégués.

JPC

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical 20 juin 2017

En l'absence de remarques, le comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 20 juin dernier.

2. Proposition de modification des statuts du syndicat mixte

Il est rappelé que les statuts du syndicat mixte ont été établis en mai 2010. A cette date, le syndicat était composé de communes et de communautés de communes. Aujourd'hui, suite aux SDCI successifs et au regroupement des intercommunalités et à l'évolution du code de l'urbanisme, les trois EPCI du Grand Rovaltain sont les seuls membres du syndicat. Le mode de représentation au sein du comité syndical (article 3 des statuts) et le calcul des contributions des membres (article 5) ne sont plus adaptés.

Le Bureau a mis en place un groupe de travail sur ce sujet qui a soumis ses propositions au Bureau. Celui-ci les a approuvées.

Il est ainsi proposé de modifier les deux articles visés pour que chaque délégué porte une voix au sein du comité syndical et que les contributions des membres ne soient assises que sur la population des membres.

Anne JUNG s'interroge sur le calcul actuel du nombre de délégués par EPCI. Il est précisé que les statuts actuels attribuent un nombre de délégués par tranche d'habitants terminés.

Lionel BRARD indique que les modalités d'accueil pour une commune isolée qui intégrerait le syndicat mixte peuvent être conservées dans les statuts car même très peu probable, le cas de figure reste néanmoins possible.

Arrivée de Claude CHOVIN à 18h53 et départ de Jean-Louis VASSY à 18h54.

Jean-Pierre CARDI demande des précisions sur cette nouvelle répartition. Il est rappelé que le nombre de délégués au comité syndical est actuellement de 45, il a évolué au 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur du dernier SDCI. Par ailleurs le nombre de voix par délégué proposé par la modification des statuts est de 1 voix par délégué.

Mise aux voix :

Pour : 23 délégués et 5 pouvoirs soit 118 voix

Mesdames JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET, BRARD (pouvoir de Mme MOURIER), BRET, CARDI, CHANTEPY, CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER (pouvoir de Mme GENTIAL), LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE (pouvoir de M. PRELON), LUNEL, PRADELLE, REVOL, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de M. VALLON), VALETTE,

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve la modification des statuts du syndicat mixte telle que présentée.

3. Accompagnement à la mise en œuvre du SCoT – Présentation de la note sur la compatibilité des documents d'urbanisme

JPC

Fabrice LARUE rappelle que suite à l'entrée en vigueur du SCoT, les communes doivent vérifier la compatibilité de leur document d'urbanisme avec les dispositions du SCoT. Il présente la méthode d'accompagnement mise en œuvre et notamment la note sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT qui va être adressée aux collectivités. Il précise que plusieurs communes ont d'ores et déjà sollicité le syndicat mixte pour un accompagnement sur cette problématique.

Lionel BRARD précise que les carnets thématiques et les fiches outils sont en cours de réalisation par les services du syndicat mixte. Ils seront transmis aux partenaires au fur et à mesure car la production des documents se veut qualitative et que celle-ci prend du temps. Les premiers carnets « Mobilité » et « Aménagement » seront envoyés prochainement.

Jacques PRADELLE s'interroge sur l'intérêt de faire intervenir des bureaux d'études pour accompagner les communes dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme.

Il est rappelé qu'en préalable les communes peuvent utiliser la note qui va leur être envoyée, pour mesurer les enjeux et solliciter si nécessaire les services du SCoT ou de la DDT.

Michel BRET note que les communes ont trois ans pour effectuer une mise en compatibilité qui nécessiterait une révision. Il s'interroge sur la possibilité réelle de tenir de tels délais, les délais de révision sont dans les faits souvent plus longs.

4. Contrat vert et bleu - Point d'avancement et actualités : lancement de Rovalterra Observatoire de la santé des sols du Grand Rovaltain

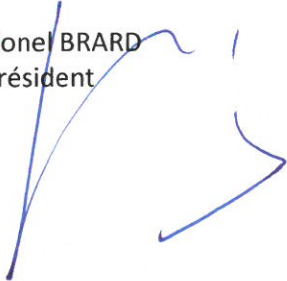
Jean-Louis BONNET dresse le bilan de l'avancement du contrat vert et bleu et fait un point sur les temps forts à venir. Il rappelle le lancement récent de l'observatoire de la santé de sols du Grand Rovaltain porté par le syndicat.

A ce titre, Lionel BRARD remercie Jean-Pierre CARDI pour son rôle d'articulation dans la mise en place de l'observatoire. Il indique que cet observatoire dispose d'une composition originale, mêlant étudiants, chercheurs, fondation scientifique Rovaltain, Cette originalité et la méthode développée méritent d'être valorisées, notamment à destination d'autres SCoT. Un lien est fait avec le PCAET de Valence Romans Agglo à travers l'analyse du rôle des sols dans la séquestration du carbone, Arche Agglo et Rhône Crussol pourront s'en inspirer. Il ajoute que l'observatoire a reçu un accueil favorable de la chambre d'agriculture, qui par ailleurs mettra à disposition une parcelle pour réaliser des prélèvements. Il souligne que l'observatoire a vocation à être un outil de connaissance qui sera un bénéfice pour de nombreuses politiques car outre les usages agricoles des sols, les usages urbains ou naturels sont ciblés dans la typologie retenue.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 19h24.

La prochaine séance du comité syndical est prévue le 19 décembre à 18h30.

Lionel BRARD
Président



Jean-Pierre CARDI
Secrétaire de séance

